



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

**Instance permanente des personnes d'ascendance africaine  
30 mai au 2 juin 2023  
Siège des Nations Unies, New York**

**Appel à contributions sur les sujets à discuter lors de la deuxième session de  
l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine**

La [résolution 75/314](#) de l'Assemblée générale d'août 2021, qui a rendu l'Instance permanente opérationnelle, a décidé que l'Instance permanente avait pour objet de servir de « mécanisme de consultation pour les personnes d'ascendance africaine et les autres parties prenantes qui œuvrera à l'amélioration de la sécurité, de la qualité de vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine, sera un organe consultatif du Conseil des droits de l'homme ».

La résolution 75/314 a également décidé que l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine sera ouverte à la participation « des universitaires et des experts des questions relatives aux personnes d'ascendance africaine et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social », ainsi que « d'autres organisations non gouvernementales, y compris les organisations locales ou communautaires, dont les buts et objectifs sont conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ».

À cette occasion, le HCDH invite les acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les experts des questions relatives aux personnes d'ascendance africaine et toutes les autres parties prenantes concernées à soumettre des déclarations écrites sur ces sujets pour examen lors de la deuxième session de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine. Le HCDH serait reconnaissant de l'envoi de toute information par voie électronique à [pfpad@un.org](mailto:pfpad@un.org), avant le **20 mars 2023**. L'ordre du jour final sera décidé par les membres l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine sur la base des contributions reçues.

L'Instance permanente attend avec intérêt vos contributions. Pour toute question, veuillez contacter [pfpad@un.org](mailto:pfpad@un.org).